

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 7 septembre 2015
A 20h00**

Présents : Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Rolland JUNILLON, Chantal CORNILLON, Nicolas BERTRAND, Marie-Jacquette DEVAUX, Rémy MARTIN, Barbara VERILHAC, Frédéric CULOSSE, Lydie MERLE, Jean-Pierre SAPET, Philippe AUBRY.

Absents :

Corinne FAY ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc MOULIN
Hervé MOUVEROUX.

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

**PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ETUDE DE MARCHÉ
SUR LE PROJET DE BAR / RESTAURANT**

Daniel DUPORT (HCR) et Estelle COMTE (architecte) qui ont été mandatés par la commune pour travailler sur ce projet présentent les résultats de leur étude. Un sondage a été fait auprès de la population avec un très bon taux de réponse.

En synthèse, deux propositions sont présentées :

- Version A : un projet qui occupe le bâtiment dans sa totalité avec 70 couverts intérieurs et 54 couverts extérieurs pour un coût des travaux à 350 000 € HT et un seuil de rentabilité à 190 000 € en intégrant la redevance du loyer pour le bâtiment communal. L'exploitant qui aurait un contrat de location avec la mairie prendrait à sa charge le matériel.
- Version B : le projet serait uniquement sur le rez de chaussée avec 34 places intérieures et 54 places extérieures pour un coût des travaux à 270 000 € HT et un seuil de rentabilité à 100 000 € en intégrant la redevance du loyer. Une restauration plus légère serait proposée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2015

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2015-008 : Signature d'un acte d'engagement avec PROJISOL, 26230 VALAURIE pour les travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture du centre multi accueil. Le montant du marché est de 34 166.67 € HT.

Décision n°2015-009 : Acquisition d'un scooter pour l'ASVP auprès de Giraud MBK à Bourg les valence pour un montant de 3492 € et signature d'une convention avec l'organisme de formation professionnelle ECF 26300 ALIXAN pour la formation obligatoire 125 de l'ASVP pour pouvoir conduire le scooter afin d'exercer ses missions. Le montant de la formation est de 265€ TTC.

Décision n°2015-010 : Signature du contrat avec l'Association les frères DUCHOC - 26100 ROMANS SUR ISERE (Isabelle COSSAIS) pour des interventions musicales dans 2 classes scolaires à raison de 16 séances par classe (15 séances et 1 présentation en soirée). Le montant des interventions musicales est de 2200 € TTC qui seront facturées en 3 fois.

DELIBERATIONS

D2015-05-01 : SCHEMA DE MUTUALISATION DE VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Voté à l'unanimité

D2015-05-02 : DEFINITION DES COMPETENCES FACULTATIVES VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le transfert des compétences facultatives au 1^{er} janvier 2016 à l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Voté par 17 voix pour et 1 abstention

D2015-05-03 : CONVENTION DE GESTION POUR LE MATERIEL FESTIF

Le conseil municipal accepte les termes de la convention de gestion pour la gestion du matériel festif et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier

Voté à l'unanimité

D2015-05-04 : CONVENTION D'ACCES AU COMPLEXE AQUATIQUE DIABOLO

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'accès au complexe aquatique Diabolo pour la durée de l'année scolaire 2015 – 2016, autorise le Maire à signer avec la SNC Diabolo la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier et dit que les crédits sont ouverts au compte correspondant du budget de l'exercice. Cette compétence passant à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016, Valence Romans Sud Rhône Alpes prendra en charge les frais d'entrée et de transport des élèves à la piscine dès janvier 2016.

Voté à l'unanimité

D2015-05-05 : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DES PARCELLES ZM 306 ET ZM 308

Le conseil municipal autorise l'acquisition à titre gratuit d'une partie des parcelles ZM 306 et ZM 308 pour une surface de 43 m² afin de maintenir le passage piéton de 1.50 m entre le lotissement Les Saules et le lotissement Les Tamaris et autorise le Maire à signer l'acte notarié. L'acte correspondant sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence.

Voté à l'unanimité

D2015-05-06 : MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) : CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CEE

Le conseil municipal décide d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie avec le SDED et d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à fournir à Energie SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

Voté à l'unanimité

D2015-05-07 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS POUR L'ORGANISATION DU 22ème CONCOURS REGIONAL DE BOULES LYONNAISES

Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500.00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et dit que les crédits sont prévus à l'article 6745 du budget en cours de la commune.

Voté à l'unanimité

D2015-05-08 : OPERATION DE REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES – PRET 00000737390 POUR LES REMPARTS – APPROBATION DU MONTANT REFINANCE

Le Conseil Municipal prend acte que le montant refinancé est supérieur au capital restant du prêt renégocié, approuve le projet qui lui est présenté et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

D2015-05-09 : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ARRETS DE TRANSPORT PUBLIC PRIORITAIRES

Le Conseil Municipal approuve la planification pour la mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de transport collectif identifié comme prioritaire (ALIXAN LA POSTE) sous un délai de 3 ans à compter du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le Conseil Municipal autoriser Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches de nature à assurer l'exécution de la présente délibération, à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à signer tous les documents nécessaires, à imputer et programmer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants aux années de validité de l'agenda d'accessibilité programmée

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.

A Alixan le 21 septembre 2015
Madame le Maire,
Auréliе LARROQUE